



**RAPPORT
FINANCIER
2025**

Les chiffres de l'engagement

**Fondation
de
France**

La Fondation
de toutes les causes

Rapport financier 2025

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2025	6 – 9
Comptes annuels	10 – 27
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	28 – 30
Gestion financière	31 – 38

Depuis sa création,
la Fondation de France
et les fondations qu'elle
abrite ont soutenu plus de
200 000 PROJETS
dans tous les domaines
de l'intérêt général.

Les fondations régionales



En 2025, la Fondation de France et
les fondations qu'elle abrite ont consacré

**453 MILLIONS
D'EUROS**

à la mise en œuvre de

13 000 PROJETS

16 % DES MONTANTS

ont été alloués à des projets à l'international

**974 FONDATIONS
ABRITÉES**

dont 39 fondations créées en 2025

480 bénévoles

288 salariés

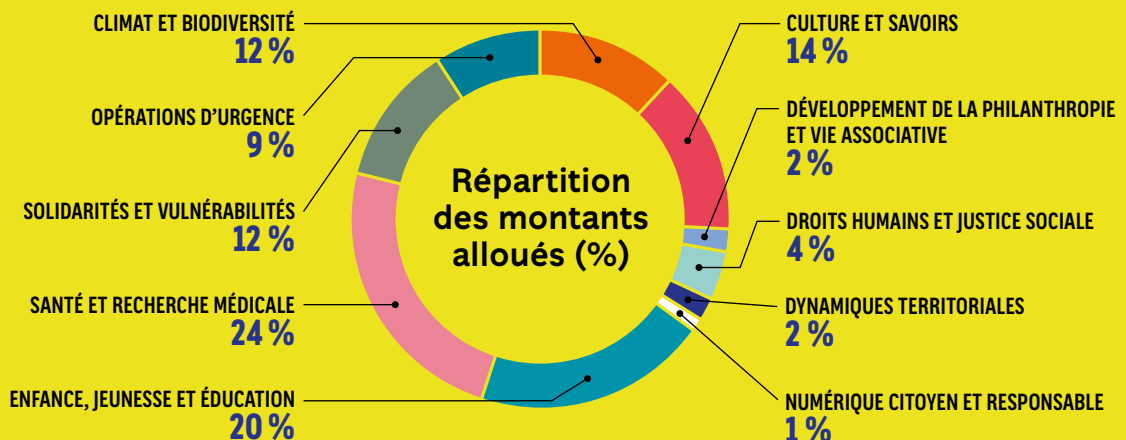
44 entreprises
partenaires

1 386 310 DONATEURS
ACTIFS

durant ces quatre dernières années

**3 BUREAUX
À L'INTERNATIONAL**

(New York, Hong Kong et Londres)



En deux ans, le montant des ressources consacrées par la Fondation de France aux missions sociales a progressé de plus de 50 %.



Yves Perrier, trésorier

Face à des défis toujours plus nombreux à relever, tant sur le plan social, écologique que géopolitique, la philanthropie a un rôle essentiel à jouer pour contribuer à construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. En 2025, la Fondation de France et les 974 fondations qu'elle abrite ont une nouvelle fois renforcé leurs actions au service de toutes les causes d'intérêt général : **453 millions d'euros (contre 372 millions en 2024) ont été consacrés à la mise en œuvre de 13 000 projets d'intérêt général.** Sur deux ans, le montant des soutiens accordés par la fondation a progressé de plus de 50 %, notamment pour aider les associations à faire face à la crise de financement qui les affecte. Les fondations abritées ont engagé 58 millions de plus qu'en 2024 en faveur des causes qu'elles soutiennent.

En 2025, **les donateurs ont renouvelé leur confiance à la Fondation de France : les dons, legs, donations et assurances-vie ont augmenté de 11 % par rapport à 2024.** Et 39 nouvelles fondations abritées ont rejoint le réseau.

La Fondation de France a pu ainsi maintenir un niveau d'activité croissant, à la fois pour répondre aux urgences et construire des solutions structurantes dans la durée. Dans le cadre de l'opération Solidarité Mayotte par exemple, près de la moitié des montants collectés (soit 20 millions d'euros) ont été engagés en un an pour soutenir des associations locales qui viennent en aide aux populations les plus vulnérables et accompagnent une reconstruction durable du territoire mahorais.

91 % des ressources collectées ont été consacrées aux missions sociales de la Fondation de France. Un niveau exceptionnel, identique à celui de 2024, qui témoigne d'une gestion rigoureuse et d'une maîtrise des frais liés à la collecte et aux fonctions supports. Par ailleurs, le montant des revenus du patrimoine, représentant plus de 80 millions d'euros en 2025, couvre plus d'une fois et demie les frais de gestion et vient donc abonder les missions sociales.

Ce bilan solide s'accompagne également d'un **fort investissement dans le plan de transformation lié à la nouvelle stratégie de la Fondation de France.** Des avancées majeures ont eu lieu en 2025, notamment le changement du système d'information ainsi que le démarrage du grand projet d'adaptation du siège social de la fondation pour mieux incarner son ambition de philanthropie collective.

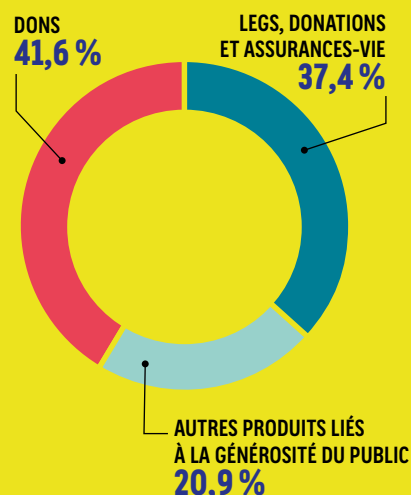
En conclusion, Il faut souligner l'engagement exceptionnel des donateurs, des bénévoles ainsi que des collaborateurs de la Fondation de France qui font de cette institution un outil puissant au service de l'intérêt général.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat regroupe les ressources et les emplois des ressources de l'exercice selon leur destination, conformément aux pratiques sectorielles.

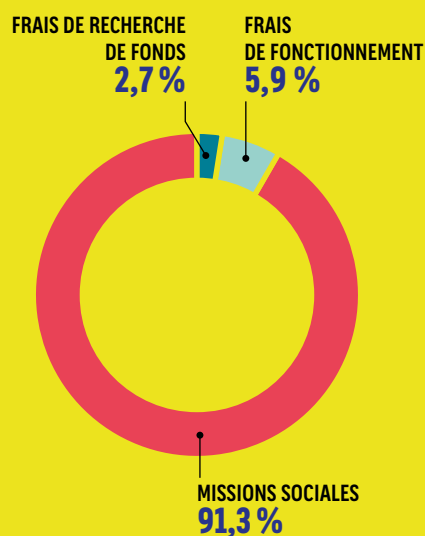
RÉPARTITION DES RESSOURCES

- **Les dons s'élèvent à 223 M€**, contre 257 M€ en 2024. Ils représentent 41 % des ressources 2025 de la Fondation de France. L'année 2024 avait été marquée par l'opération d'urgence « Solidarité Mayotte » à hauteur de 40 M€.
- **Les encaissements de legs, donations et assurances-vie**, y compris les ressources portées à la dotation, **s'élèvent à 200,8 M€**, en hausse de 76,0 M€ par rapport à 2024. L'année 2025 a bénéficié de la réalisation d'une donation d'un montant exceptionnel de 116,7 M€, tandis que 2024 avait bénéficié d'une donation exceptionnelle de 40,0 M€.
- **Les autres produits liés à la générosité du public**, hors consommation de fonds propres consommables, **s'élèvent à 112,2 M€**. Ils correspondent principalement aux revenus du patrimoine financier et immobilier.



UTILISATION DES RESSOURCES

- **Les missions sociales** se sont élevées à **453 M€** (372 M€ en 2024), soit **91 % de l'emploi des ressources** : 315 M€ pour les actions mises en œuvre par des fondations abritées, 126 M€ pour les actions réalisées dans le cadre des programmes de la Fondation de France (dont 29 M€ pour les urgences) et 12 M€ de reversement aux organismes désignés dans le cadre des activités transnationales. La progression de la mission sociale a été soutenue principalement par les fondations abritées avec une augmentation de leurs actions de 59 M€. Les actions des programmes de la Fondation de France ont progressé de 14 M€ hors opérations d'urgences.
- **Les frais de recherche de fonds** s'établissent à **14 M€**, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2024. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement des dons et de réalisation des legs, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions.
- **Les frais de fonctionnement** à hauteur de **29 M€** sont en hausse de 4,1 M€ par rapport à 2024. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux et de personnel nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées.



L'année 2025 a été impactée par l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel de 5,5 M€ lié à la restructuration de l'immeuble du 40 avenue Hoche.

L'évolution des frais de recherche de fonds et de fonctionnement a été contenue par rapport à la progression des missions sociales.

Rapport de gestion

sur les comptes
de l'exercice 2025

Activité des fondations abritées	page 7
Activité des « Métiers »	page 8
Structure et support	page 8
Contributions volontaires en nature	page 9
Résultat de l'exercice	page 9
Fonds reportés	page 9
Conclusion et perspectives	page 9

Dans un contexte global toujours plus instable et incertain, marqué par une accélération et une multiplication des crises, les acteurs de la philanthropie continuent à se mobiliser et à inventer de nouvelles manières d'agir pour apporter des réponses aux grands enjeux contemporains. En 2025, la Fondation de France et les 974 fondations qu'elle abrite ont une nouvelle fois renforcé leurs actions au service de toutes les causes d'intérêt général.

Pour cela, elles ont pu compter sur un engagement croissant et une générosité exceptionnelle des donateurs : 39 nouvelles fondations abritées ont rejoint le réseau Fondation de France et les dons, legs, donations et assurances-vie ont augmenté de 11 % (y compris les sommes portées à la dotation).

En 2025, l'activité de la Fondation de France a également progressé de 22 %, ce qui correspond à une enveloppe globale de missions sociales de 453 M€ pour la mise en œuvre de 12 951 projets d'intérêt général.

Pour rappel, les comptes de la Fondation de France sont structurés en trois sections analytiques :

- celle des 974 fondations abritées et des activités transnationales (*Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe*) ;
- celle des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes d'action » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables à la mise en œuvre des missions sociales ;
- celle de « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnels.

ACTIVITÉ DES FONDATIONS ABRITÉES

À la fin 2025, la Fondation de France abrite 974 fondations, qui représentent 89 % des fonds propres totaux et 72 % du montant total des missions sociales.

Les ressources représentent 541,8 M€ et sont réparties de la manière suivante :

- 195,6 M€ de dons, legs et mécénat encaissés contre 196,4 M€ en 2024 ;
- 157,3 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 102,7 M€ en 2024. Ces ressources comprennent :
 - 51,0 M€ de revenus nets du patrimoine financier ;
 - 4,6 M€ de revenus du patrimoine immobilier ;
 - 22,6 M€ collectés par des organismes européens à destination de bénéficiaires français, qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France, via les réseaux *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* ;
 - 0,6 M€ de produits divers (produits divers de gestion courante, vente aux enchères...)
 - 78,6 M€ de quote-part de dotation virée au résultat.

Il est par ailleurs à noter que les fondations abritées ont bénéficié d'une rémunération de leur compte courant avec la Fondation de France pour un montant global de 14,5 M€ :

- 6,6 M€ de produits non liés à la générosité du public, de sub-

- ventions et d'autres concours publics contre 0,4 M€ en 2024 ;
- 32,2 M€ de reprises sur provisions et dépréciation. Ce montant intègre une reprise d'amortissement de 28,0 M€ liée à une évolution du traitement comptable des œuvres d'art.
- 150,1 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs contre 140,6 M€ en 2024. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

Les fondations abritées créées en 2025 ont généré un flux additionnel de ressources de 1,9 M€.

Enfin, les ressources directement portées à la dotation se sont élevées à 132,8 M€ contre 68,3 M€ en 2024.

Les emplois s'élèvent à 530,8 M€ et sont répartis de la façon suivante :

- 327,2 M€ de missions sociales contre 267,6 M€ en 2024. Les fondations abritées créées en 2024 ont généré 2,4 M€ de missions sociales additionnelles et celles créées en 2025, 1,6 M€.
- Les fondations abritées ont financé les programmes d'action de la Fondation de France à hauteur de 22,7 M€.
- Les versements aux organismes désignés se sont élevés à 11,7 M€ contre 9,7 M€ en 2024. Il s'agit des versements à des organismes via *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* ;
- 0,9 M€ de frais de recherche de fonds contre 0,7 M€ en 2024 ;
- 8,3 M€ de frais de fonctionnement directement imputables aux fondations abritées contre 9,2 M€ en 2024. Ce poste regroupe principalement les achats et charges externes, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 7,6 M€ de dotations aux provisions contre 9,9 M€ en 2024. Les principales dépréciations 2025 portent sur les actifs financiers ;
- 186,8 M€ de report en fonds dédiés de l'exercice contre 153,5 M€ en 2024. La variation nette des fonds dédiés 2025 (reports moins reprises) ressort en reports de 36,8 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les fondations abritées ont contribué aux financements des charges communes à hauteur de 11,6 M€, montant en hausse par rapport à 2024 de 3,1 M€. L'année 2025 est la 1^{ère} année d'application du nouveau barème de contribution défini dans le cadre de la révision du modèle économique de la Fondation de France.

Fonds propres & fonds dédiés

Les fonds propres des fondations abritées ont progressé de 55,1 M€, passant de 1 556,9 M€ en 2024 à 1 612,0 M€ en 2025. Les ressources de l'exercice portées à la dotation se sont élevées à 132,8 M€. Les fondations abritées créées en 2025 ont généré une augmentation des fonds propres de 7,6 M€.

Les fondations abritées ont généré au titre de l'exercice 2025 un résultat net global déficitaire de 6,6 M€. Ce déficit net intègre, d'une part, les consommations de ressources maintenues au résultat et destinées à être imputées sur les reports à nouveau et les réserves libres conformément au règlement comptable et, d'autre part, les excédents de ressources maintenus au résultat

des fondations à dotation pérenne, pour 1,5 M€, destinés à permettre l'actualisation des dotations pérennes. L'actualisation de la dotation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE. Le taux retenu pour 2025 est de 0,74 %.

Enfin, les fonds disponibles non engagés à la clôture de l'exercice (fonds dédiés) s'élèvent à 467,9 M€, en hausse de 33,6 M€. À noter que le passage de 5 fondations de flux en fondations à dotation a entraîné un reclassement de fonds dédiés vers les fonds propres pour 3,2 M€.

ACTIVITÉ DES « MÉTIERS »

La section « **Métiers** » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnement directement imputables à ces activités.

Les dix domaines d'intervention de la Fondation de France sont :

- Solidarité et vulnérabilité,
- Enfance, jeunesse et éducation,
- Culture et savoirs,
- Climat et biodiversité,
- Santé et recherche médicale,
- Droits humains et justice sociale,
- Numérique citoyen et responsable,
- Dynamiques territoriales,
- Urgences et prévention des crises,
- Développement de la philanthropie et vie associative.

Les ressources représentent 174,3 M€ et sont réparties de la manière suivante :

- 89,1 M€ de dons, legs et mécénat hors « Urgences » en faveur des programmes contre 75,0 M€ en 2024. En 2025, l'opération de collecte ZEVENT a permis de collecter 13,5 M€ de dons contre 8,2 M€ en 2024 ;
- 6,6 M€ de dons et legs « Urgences » contre 42,1 M€ en 2024. En 2024, l'opération d'urgence « Solidarité Mayotte » avait permis de collecter 39,6 M€ de dons ;
- 4,1 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 2,7 M€ en 2024. L'opération ZEVENT a permis de collecter 3,2 M€ de revenus de produits dérivés, contre 2,0 M€ en 2024 ;
- 2,5 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions, d'autres concours publics et de reprises de provisions, dont 1,4 M€ de subvention pour l'opération d'urgence à Mayotte ;
- 72,0 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs dont 30,3 M€ liés aux « Urgences » contre 62,2 M€ en 2024. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

Les emplois s'élèvent à 198,5 M€ et sont répartis de la manière suivante :

- 125,8 M€ de missions sociales dont 29,4 M€ pour les « Urgences » contre 104,3 M€ en 2024. Dans le cadre des opérations d'Urgences, 20,0 M€ ont été engagés pour l'opération « Solidarité Mayotte », 5,6 M€ pour l'opération « Solidarité Maroc »,

- 1,9 M€ pour l'opération « Solidarité Turquie-Syrie », 1,5 M€ pour l'opération « Solidarité Ukraine ». Enfin en 2025, l'opération de collecte ZEVENT a généré 13,8 M€ de missions sociales ;
- 12,6 M€ de frais de recherche de fonds contre 10,9 M€ en 2024 ;
- 60,0 M€ de report en fonds dédiés contre 83,3 M€ en 2024. Cette consommation des fonds dédiés est principalement liée à l'opération d'urgence « Solidarité Mayotte ».

Par ailleurs, il est à noter que les programmes de la Fondation de France ont contribué au financement des charges communes pour un montant de 24,5 M€.

Fonds dédiés & Résultat

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 142,0 M€ en baisse de 12,0 M€.

La part des fonds dédiés relative aux programmes d'urgences s'élève à 32,2 M€ dont 22,8 M€ liés à l'opération « Solidarité Mayotte », 4,0 M€ liés à l'opération « Solidarité Ukraine », 1,8 M€ liés à l'opération « Solidarité Turquie-Syrie » et 1,4 M€ liés à l'opération « Solidarité Maroc ».

La consommation des ressources sans dédicace s'élève à 2,3 M€ contre un excédent de ressources maintenu au résultat de 0,3 M€ en 2024.

STRUCTURE ET SUPPORT

La section analytique « **Structure et support** » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Au titre de l'exercice 2025, les frais de fonctionnement et de recherche de fonds se sont élevés à 21,2 M€ en hausse de 4,9 M€ par rapport à 2024. Ces frais comprennent notamment les frais du siège social de la Fondation de France, les frais de personnel, les frais des systèmes d'information, les frais de gestion et d'audit.

Le lancement du plan de restructuration de l'immeuble du 40 avenue Hoche a engendré l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel de 5,5 M€ sur l'exercice 2025.

Cette section analytique comprend par ailleurs une dotation nette de provisions pour risque et charge de 6,9 M€. Cette dotation porte principalement sur l'ajustement de valeur du fonds dédié immobilier France I.

Les emplois de la section « Structure et support » sont couverts par :

- 13,7 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier. Le montant des revenus financiers est net des 14,5 M€ de rémunération des comptes courants reversés aux fondations abritées au titre de l'exercice 2025 et aux 1,2 M€ affectés à la rémunération des fonds dédiés des opérations d'urgence ;
- 11,4 M€ de contributions aux charges communes prélevées

sur les ressources et les emplois des fondations abritées et des programmes.

dépréciation des biens immobiliers reçus par legs et destinés à être cédés.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

En 2025, les contributions volontaires en nature s'élevaient à 22,7 M€, contre 22,1 M€ en 2024.

Dans le cadre de « Solidarité Mayotte », la Fondation de France a bénéficié de 0,5 M€ d'espaces médias offerts.

La contribution des bénévoles représente 179 ETP, contre 183 ETP l'année précédente.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2025, la Fondation de France a démontré une nouvelle fois sa capacité à révéler et accompagner toutes les volontés d'agir et initiatives en faveur de l'intérêt général, grâce à la confiance renouvelée des donateurs. Une forte dynamique qu'elle entend poursuivre en 2026, en continuant à s'adapter pour faire face aux grands défis du monde, mais aussi en privilégiant toujours plus l'action collective pour co-construire des solutions efficaces et renforcer ainsi son impact.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 fait ressortir un déficit de 11 934 149 €. Ce déficit se décompose de la façon suivante :

- 6,6 M€ de déficit des fondations abritées dont - 8,0 M€ sont destinés à être affectés en report à nouveau ou en déduction de la réserve libre et dont 1,4 M€ d'excédent ont été maintenus en résultat afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes ;
- 2,3 M€ de consommation de ressources sans dédicace des programmes,
- 3,0 M€ de déficit pour la section analytique « structure et support ». Ce déficit comprend, d'une part, l'amortissement exceptionnel de 5,5 M€ pour la restructuration du siège de la Fondation de France et, d'autre part, la dotation nette pour dépréciation des actifs financiers à hauteur de 6,5 M€. La performance de l'activité intrinsèque de la Fondation de France ressort ainsi à 9,0 M€, tirée par les revenus du patrimoine et à une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement.

En 2025, la mission sociale a représenté 91% des ressources, comme en 2024.

FONDS REPORTÉS

À la clôture de l'exercice 2025, le montant des fonds reportés s'élevait à 106,1 M€, en baisse de 19,4 M€. Le montant des libéralités acceptées en 2025 par le Conseil d'administration s'est élevé à 164,1 M€ contre 96,5 M€ en 2024.

Les fonds reportés au 31 décembre 2025 se décomposent de la façon suivante :

- 10,4 M€ de dotation temporaire d'usufruits (en hausse de 1,6 M€),
- 96,1 M€ de biens reçus par legs ou donations et destinés à être vendus (en hausse de 5,7 M€),
- 84,3 M€ de créances reçues par legs ou donations (en hausse de 5,0 M€),
- -80,8 M€ de dettes sur legs ou donations (en hausse de 32,0 M€),
- -3,9 M€ de provision pour risque afin de couvrir une éventuelle

Comptes annuels

Exercice clos
le 31 décembre 2025

1	Présentation générale	P. 11
2	Bilan	P. 11
3	Compte de résultat par nature	P. 12
4	Annexe	P. 13
5	Compte de résultat par origine et destination	P. 21
6	Comptes d'emplois des ressources	P. 25
7	Autres informations	P. 26

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- le **bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France y compris ceux des 974 fondations abritées ;
- le **compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- l'**annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- le **compte de résultat par origine et destination** (CROD) et son annexe ;
- le **compte d'emploi des ressources** (CER).

Les comptes annuels sont présentés ci-joints en milliers d'euros (k€).

2. BILAN

En milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2025			2024
		BRUT	AMORT. & DÉPRÉ.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	4.6.1.				
Immobilisations incorporelles		35 217	15 778	19 438	13 394
Immobilisations corporelles		183 768	32 905	150 863	129 167
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		96 153	3 949	92 205	86 053
Immobilisations financières		13 029	450	12 578	18 557
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		328 167	53 082	275 085	247 170
ACTIF CIRCULANT					
Créances		123 978	1 396	122 582	100 260
Valeurs mobilières de placement		2 277 451	63 962	2 213 489	2 198 859
Disponibilités		252 578		252 578	176 741
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 654 007	65 358	2 588 650	2 475 861
TOTAL ACTIF		2 982 174	118 440	2 863 734	2 723 031

En milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2025		2024
FONDS PROPRES	4.6.1.6.			
Fonds propres sans droit de reprise Fondation de France				62 156
Fonds propres sans droit de reprise Fondations abritées				209 905
Réserves				280 166
Report à nouveau				14 015
Excédent ou déficit de l'exercice				-11 934
SITUATION NETTE				554 306
Fonds propres consommables				1 248 770
Subventions d'investissement				2 097
TOTAL I				1 805 173
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs & donations	4.6.1.9.			106 083
Fonds dédiés	4.6.1.10.			609 900
TOTAL II				715 984
PROVISIONS	4.6.1.11.			
Provisions pour risques				1 586
TOTAL III				1 586
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses				697
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 029
Dettes des legs ou donations				80 821
Dettes fiscales et sociales				4 560
Autres dettes				253 885
TOTAL IV				340 992
TOTAL PASSIF				2 863 734

3. COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

		2025	2024
<i>En milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et de services		9 228	7 735
Ventes de biens		193	67
Ventes de prestations de services		9 035	7 667
Produits de tiers financeurs	4.6.2.1	401 276	369 913
Concours publics et subventions d'exploitation	4.6.2.3	1 704	285
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		78 560	39 166
Ressources liées à la générosité du public		291 373	313 405
Dons manuels		223 397	256 921
Mécénat		17	
Legs, donations et assurances-vie	4.6.2.2	67 959	56 484
Contributions financières		29 639	17 057
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		28 253	644
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		304	
Utilisations des fonds dédiés		222 092	202 810
Autres produits		422	74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		661 575	581 176
CHARGES D'EXPLOITATIONS			
Autres achats et charges externes		39 285	39 786
Aides financières		421 415	342 610
Impôts, taxes et versements assimilés		1 096	1 041
Salaires		14 452	13 626
Cotisations sociales		8 834	7 773
Dotations aux amortissements et dépréciations		8 209	3 810
Dotations aux provisions		1 497	354
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		77	
Reports en fonds dédiés		246 869	236 790
Autres charges		2 744	182
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		744 478	645 972
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-82 903	-64 795
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		9 356	15 585
Reprises sur dépréciations et provisions		4 673	30 870
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		75 176	67 453
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		89 205	113 908
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		13 740	27 518
Intérêts et charges assimilées		2 061	181
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		2 435	12 622
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		18 236	40 140
RÉSULTAT FINANCIER		70 969	73 768
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-11 934	8 973
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
			766
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
			724
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0	42
TOTAL PRODUITS		750 780	695 850
TOTAL CHARGES		762 715	686 835
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-11 934	9 015
<i>En milliers d'euros</i>		2025	2024
Structure Fondation de France		-3 032	8 312
Fondations abritées		-6 644	431
Excédent des ressources sans dédicace		-2 258	272
TOTAL		-11 934	9 015

		2025	2024
<i>En milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7.6.2.4.		
Dons en nature		1 084	1 607
Prestations en nature		5 704	5 554
Bénévolat		15 686	14 897
TOTAL		22 474	22 058
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Mises à disposition gratuite de biens	4.6.2.4.	1 084	1 607
Prestations en nature		5 704	5 554
Personnel bénévole		15 686	14 897
TOTAL		22 474	22 058

4. ANNEXE

4.1. Préambule

4.1.1. Objet social de l'entité

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation de France a pour but d'accompagner et de soutenir des actions d'intérêt général en France et à l'étranger, et d'encourager la philanthropie, de manière à contribuer à construire des solutions efficaces et durables pour répondre aux enjeux de la société.

La Fondation de France intervient notamment au profit des personnes, d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de la culture française, à l'adaptation au changement climatique ou à la défense de l'environnement.

4.1.2. Description des moyens mis en œuvre

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Fondation de France met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de lui permettre d'atteindre son but tel que décrit à l'article 1, notamment :

- En suscitant, encourageant et soutenant des projets relevant de l'intérêt général ;
- Par des actions relevant de l'urgence, de l'expérimentation ou d'un engagement dans la durée, que ce soit au niveau local, national ou international ;
- En apportant un concours financier (notamment allocations, aides, bourses, prix, subventions, prêts, financements en fonds propres ou quasi-fonds propres...), humain ou matériel au profit des personnes, œuvres ou organismes visés à l'article 1 ;
- En mettant à disposition des locaux ou des biens mobiliers de manière directe ou indirecte au profit de personnes, d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général visés à l'article 1 ;
- En contribuant à la valorisation des patrimoines artistiques, culturels, naturels et scientifiques ;
- En développant la connaissance du secteur philanthropique par la réalisation ou la contribution à la réalisation d'études, de documents ou d'événements ;
- Par l'accompagnement des mécènes dans la définition de leur projet philanthropique et le suivi de sa mise en œuvre ;
- Par l'aide à la recherche de dons internationaux au bénéfice d'organisations d'intérêt général en France ;

- Par des actions de communication et de formation visant à encourager la philanthropie.

La Fondation de France perçoit des libéralités, ainsi que des revenus ou produits issus de celle-ci, et en assure la gestion, en se conformant, dans les limites légales, aux charges et conditions dont les auteurs des libéralités auront assorti ces dernières, notamment quant à leur disposition, leur gestion ou leur affectation. Elle s'interdit dans la collecte de ses ressources, d'accepter toute libéralité qui, en raison de sa nature ou celle de ses charges, pourrait être faite directement au bénéficiaire final.

La Fondation de France peut détenir des parts sociales ou actions de société ayant une activité industrielle, commerciale ou agricole, à des fins patrimoniales ou en lien avec le but de la Fondation.

Dès lors que la Fondation détient des parts sociales ou actions lui conférant le contrôle d'une société ayant une activité industrielle ou commerciale au sens de l'article L.233-3 du *Code de commerce*, la Fondation de France en assure la gestion et exerce l'ensemble des droits qui y sont attachés, sans s'immiscer dans la gestion de la société, avec pour objectif de garantir le caractère pérenne et stable des ressources nécessaires au financement de ses actions, notamment lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur les décisions suivantes :

- L'examen et l'approbation de leurs comptes ;
- L'affectation et la distribution de dividendes ;
- L'augmentation ou la réduction de leur capital ;
- Les décisions susceptibles d'entraîner une modification de leurs statuts,
- Les nominations ou révocations de leurs mandataires sociaux et ou des membres des organes collégiaux d'administration.

La Fondation de France peut ouvrir des comptes individualisés afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fonds individualisé ou fondation abritée.

4.1.3. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fondation de France est organisée au travers de trois secteurs d'activité :

- les fondations abritées. Ce secteur regroupe les 974 fonds individualisés abrités au sein de la Fondation de France. Chaque fonds individualisé dispose de ses propres ressources pour l'accomplissement de la mission d'intérêt général définie par le ou les fondateurs de ce fonds ;
- les « Métiers » correspondant à l'activité de ses propres programmes d'action. Ces programmes sont regroupés en 10 grandes causes :
 - Santé et recherche médicale,
 - Climat et biodiversité,
 - Solidarités et vulnérabilités,
 - Enfance, jeunesse et éducation,
 - Dynamiques territoriales,
 - Droits humains et justice sociale,
 - Urgences et prévention des crises,
 - Culture et savoirs ;
 - Numérique citoyen et responsable ;
 - Développement de la philanthropie et vie associative.
- Le secteur d'activité « Métiers » comprend également les fonctions liées au développement, à la communication non institutionnelle et à la gestion du patrimoine ;
- la « Structure et support » regroupant les missions institutionnelles et de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, juridique, système d'information, comptabilité, contrôle de gestion et audit).

4.2. Faits caractéristiques de l'exercice

4.2.1. Immeuble du 40 avenue Hoche à Paris

La Fondation de France a obtenu en 2025 un permis de construire pour restructurer l'immeuble de son siège social au 40 avenue Hoche à Paris. Ces travaux permettront notamment d'améliorer la performance énergétique et l'accessibilité du site. Dans ce cadre, l'ensemble des collaborateurs de la Fondation de France a quitté le site du 40 avenue Hoche à Paris pour s'installer, à titre précaire, au sein de la tour Atlantique à la Défense. Un amortissement exceptionnel a été constaté, dans les comptes 2025, correspondant à la valeur résiduelle des installations techniques et agencements du site. Cet amortissement exceptionnel s'élève à 5,8 M€.

4.2.2. Œuvres d'art

La Fondation de France a fait évoluer les traitements comptables de ses œuvres d'art. À ce titre, une reprise sur amortissement a été constatée à hauteur de 28 M€.

4.3. Événements postérieurs à la clôture

La Fondation de France externalise le traitement des dons qu'elle reçoit par chèque, à la société EDIIS.

Du fait, d'une part, de l'attaque informatique dont a été victime la Poste en fin d'année 2025 et, d'autre part, des intempéries de neige constatées début 2026 ayant engendré des restrictions de circulation, les services postaux n'ont pas pu acheminer dans les délais compatibles avec l'arrêté des comptes 2025 de la Fondation de France l'ensemble des chèques relatifs à des dons 2025. Ainsi, 462 courriers datés de 2025 comprenant des chèques de dons n'ont pas pu être comptablement constatés sur 2025. Afin de ne pas pénaliser les donateurs, un reçu fiscal a toutefois été émis sur l'année 2025. L'ensemble de ces dons représente un montant de 75 K€.

4.4 Changement de méthode comptable

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement. En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont, au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

4.5. Principes, règles et méthodes comptables

4.5.1. Référentiels 2014-03, 2018-06, 2020-08, 2022-06 et 2023-03

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n° 2018-06 complété d'une part, par le règlement n° 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, d'autre part, par le règlement ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4.5.2. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

4.5.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donation, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

	TERRAIN	BÂTI	TOTAL
Siège - 40 avenue Hoche	60 %	40 %	100 %
Paris	50 %	50 %	100 %
IDF & villes > 200 000 habitants	40 %	60 %	100 %
Autres	25 %	75 %	100 %

COMPOSANTS	CONSTRUCTION	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AGENCEMENTS	TOTAL
Appartements / Chambres de service / Loges	60 %	25 %	15 %	100 %
Maisons / Châteaux	60 %	20 %	20 %	100 %
Bureaux	70 %	20 %	10 %	100 %
Commerces / Locaux d'activités	70 %	15 %	15 %	100 %
Autres	80 %	15 %	5 %	100 %

Les biens sont amortis de façon linéaire sur les durées suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Équipements : 10 ans
- Agencements : 10 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Frais de refonte du SI : 4 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

4.5.2.2. Évaluation et amortissements des donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leurs valeurs d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

4.5.2.3. Constitution du résultat

Les comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois secteurs d'activité suivants :

- La section des fondations abritées et des activités transnationales (*Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe*) ;
- La section des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;

- La section « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Le résultat de la Fondation de France est donc constitué des excédents et des déficits de ces trois secteurs d'activités. Pour chacune de ces composantes, le résultat est déterminé de la façon suivante :

Section analytique « Fondations abritées » :

Conformément à l'article n° 511-1 du règlement ANC 2018-06, les ressources non utilisées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en « fonds dédiés ». Pour définir les ressources non utilisées disponibles, les règles de priorité dans l'imputation des résultats antérieurs sont définies en tenant compte de la nature de la dotation de chacune des fondations, à savoir :

- Pour les fondations à dotation pérenne :
 - En cas d'excédent :
 - À hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
 - Pour la part de l'excédent, complémentaire à la couverture du « report à nouveau » débiteur antérieur, correspondant au montant nécessaire à l'actualisation de la dotation et dans la limite de l'excédent disponible, maintien de cette part d'excédent en résultat ;
 - Pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur et de l'actualisation de la dotation, imputation en « fonds dédiés ».
 - En cas de déficit :
 - À hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - Pour le solde du déficit, après-imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.
- Pour les fondations à dotation consommable :
 - En cas d'excédent :
 - À hauteur du « suivi de la consommation de la dotation » antérieur débiteur, imputation de l'excédent sur celui-ci ;
 - Pour le solde de l'excédent, après imputation du « suivi de la consommation de la dotation » débiteur, imputation en « fonds dédiés ».
 - En cas de déficit :
 - À hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - Pour le solde du déficit, après-imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, imputation en « suivi de la consommation de la dotation ».
- Pour les fondations sans dotation :
 - En cas d'excédent :
 - À hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
 - Pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur, imputation en « fonds dédiés ».
 - En cas de déficit :
 - À hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - Pour le solde du déficit, après-imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.

Section analytique « Métiers » :

Le résultat de la section analytique « Métiers » correspond à la part des ressources non affectées à un projet défini par les donateurs et en attente d'utilisation à la clôture de l'exercice.

Section analytique « Structure et support » :

Le résultat de la section analytique « Structure et support » traduit l'activité économique propre à la gestion de la Fondation de France. Il est déterminé à partir des frais de fonctionnement général et institutionnel financés par les revenus de la dotation et par les contributions prélevées sur les sections analytiques « Fondations abritées » et « Métiers ».

4.5.2.4. Actualisation de la dotation

Dans la perspective du maintien de la valeur des dotations non consommables, la Fondation de France a fait le choix de l'actualisation annuelle de ces dotations. Cette actualisation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées à dotation non consommable.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est opérée par affectation par le Conseil d'administration d'une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice, dans un compte de réserve.

4.5.2.5. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournies :
 - pour les membres des instances de gouvernance de la Fondation de France (hors Conseil d'administration), le montant retenu est le seuil de 3 fois le plafond de la Sécurité sociale,
 - pour les autres bénévoles, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;
- les mises à disposition gratuite de biens sont évaluées en fonction de leurs coûts de location ;
- les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
- les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.

L'évaluation du temps passé des bénévoles est réalisée de la façon suivante :

- pour les membres des instances de gouvernance (hors Conseil d'administration) sur la base de la durée des réunions, majorée de 50 % pour tenir compte du temps de préparation,
- pour les bénévoles en charge de l'instruction des dossiers programmes, sur la base de 4 heures par dossier instruit,
- pour les bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées, sur la base de 11 jours par an.

4.6. Notes explicatives sur le bilan et compte de résultat

4.6.1. Notes explicatives sur le bilan

4.6.1.1. Variation des immobilisations en montant brut

En milliers d'euros	2024	Transfert	Augmentations	Diminutions	2025
Frais d'établissement	17 972	-2 936	149	12 678	2 508
Frais de recherche et de développement	1 084				1 084
Logiciels	2 611				2 611
Donations temporaires d'usufruit	27 819		4 241	11 525	20 535
Immobilisations incorporelles en cours	928	2 936	4 615		8 479
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 414	0	9 005	24 203	35 217
Terrains	63 996	242		73	64 165
Constructions	66 236	713	616	4 934	62 630
Installations techniques et agencements	16 885	375		6 693	10 568
Matériel et mobilier	44 889		235	3	45 121
Immobilisations corporelles en cours	1 844	-970	389	9	1 255
Avances et acomptes	30				30
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	193 880	360	1 240	11 712	183 768
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	90 368	-360	29 691	23 456	96 153
Participations et créances rattachées	19 160	-6 138		676	12 346
Autres titres immobilisés					
Prêts	352		144	172	324
Autres	281		82	4	358
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	19 793	-6 138	226	852	13 029

4.6.1.2. Actifs inaliénables

NATURE / ANNÉE	1971 à 1990		1991 à 2010		2011 à 2030	
	NOMBRE DE BIENS	VNC	NOMBRE DE BIENS	VNC	NOMBRE DE BIENS	VNC
Terrains	2	287				
Immeubles	5	181	41	7 751		
Bureaux	3	40	7	4 332		
Œuvres d'art	> à 50	467	> à 50	55	1	1 270

4.6.1.3. Donations temporaires d'usufruit

NATURE	NOMBRE DE DTU	DURÉE MOYENNE	DURÉE RESTANT À COURIR	MONTANT BRUT (EN K€)	MONTANT NET (EN K€)
Valeurs mobilières de placement	13	7,6	3	20 034	10 253
Immobilier	3	8	3,1	501	163
TOTAL	16	7,7	3,1	20 535	10 416

En milliers d'euros	01/01/2025	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Montant brut	27 819	4 241	-11 525	20 535
Amortissements	-19 002	-2 909	11 791	-10 119
Provisions				
MONTANT NET	8 818	1 332	266	10 416

4.6.1.4. Variation des amortissements

En milliers d'euros	2024	Augmentations	Diminutions	2025
Frais d'établissement	14 324	318	12 678	1 964
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	19 002	2 909	11 791	10 119
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 020	3 227	24 469	15 778
Constructions	22 353	1 726	4 914	19 165
Installations techniques et agencements	11 793	6 044	6 709	11 128
Matériel et mobilier	30 566	121	28 076	2 612
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 713	7 891	5	32 905

4.6.1.5. Valeurs mobilières de placement

Fondation de France :

En milliers d'euros	2025	2024
Montant brut	840 977	835 171
Provision pour dépréciation	-24 715	-18 132
MONTANT NET	816 262	817 039
Réévaluation latente	12 090	14 490
VALEUR ACTUELLE	828 352	831 528

Fondations abritées :

En milliers d'euros	2025	2024
Montant brut	1 436 474	1 417 605
Provision pour dépréciation	-39 247	-35 785
MONTANT NET	1 397 227	1 381 820
Réévaluation latente	202 124	185 796
VALEUR ACTUELLE	1 599 351	1 567 616

Total :

En milliers d'euros	2025	2024
Montant brut	2 277 451	2 252 776
Provision pour dépréciation	-63 962	-53 917
MONTANT NET	2 213 489	2 198 859
Réévaluation latente	214 214	200 285
VALEUR ACTUELLE	2 427 703	2 399 145

4.6.1.6. Variation des fonds propres

Variation des fonds propres Fondation de France	2024		Affectation-décision CA avril 2025		Augmentation		Diminution ou consommation		2025
	En milliers d'euros	MONTANT	AFFECTATION DU RÉSULTAT	RÉAFFECTATION	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise		62 156							62 156
Réserve d'actualisation		20 363	969						21 332
Réserve pour projet de l'entité		50 697	272						50 969
Réserve pour risque financier		50 000							50 000
Report à nouveau		6 672	7 342						14 015
Excédent ou déficit de l'exercice		8 584	-8 584				5 290		-5 290
TOTAL		198 471	0				5 290		193 181

Variation des fonds propres Fondations abritées	2024		Affectation-décision CA avril 2025		Augmentation		Diminution ou consommation		2025
	En milliers d'euros	MONTANT	AFFECTATION DU RÉSULTAT	RÉAFFECTATION	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise		214 332						4 427	209 905
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecarts de réévaluation									
Réserve d'actualisation		72 226	2 625					1 114	73 737
Autres réserves		93 999	-2 382			1 114			92 730
Report à nouveau		-8 791	189						-8 603
Excédent ou déficit de l'exercice		431	-431				6 644		-6 644
Dotations consommables		1 182 532				152 672		86 435	1 248 770
Subventions d'investissement		2 198						101	2 097
TOTAL		1 556 926	0			153 786		98 721	1 611 991

Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation de France sont composés ;

- de la dotation initiale, constituée à sa création par les apports des établissements financiers fondateurs,
- de dotations complémentaires constituées de libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués d'actifs aliénables.

4.6.1.7. Constitution du Résultat

En milliers d'euros	2025	2024
Structure Fondation de France	-3 032	8 312
Fondations abritées	-6 644	431
Excédent des Ressources sans dédicace	-2 258	272
VALEUR ACTUELLE	-11 934	9 015

Détail de la constitution du résultat des fondations abritées :

En milliers d'euros	EXCÉDENT / DÉFICIT	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU	ACTUALISATION DE LA DOTATION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CONSOMMATION DE LA DOTATION	FONDS DÉDIÉS
Fondations à dotation pérenne	3 926		1 609	1 609		2 317
Fondations à dotation consommable	-72 235	-8 215		-8 215	76 982	12 961
Fondations sans dotation	19 472	-38		-38		19 510
Autres (activité relais...)	1 985					1 985
TOTAL	-46 852	-8 253	1 609	-6 644	76 982	36 774

4.6.1.8. Dotations non consommables

En milliers d'euros	TYPE D'ACTIF	IMMEUBLES	TRAVAUX	ŒUVRES ART	PARTICIPATION	VALEUR MOBILIÈRE DE PLACEMENT	TRÉSORERIE	TOTAL ACTIF	+ VALUES LATENTES	AMORTISSEMENTS IMMOBILIER	CONSOMMATION DE LA DOTATION
Fondations abritées	209 905	16 920	4 084	467	11 919	119 695	47 574	200 659		8 478	768
Fondation de France	62 156					62 156					

4.6.1.9. Variation des fonds reportés

En milliers d'euros	2024	Augmentations	Diminutions	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds reportés legs et libéralités Fondation de France	76 798	27 976	37 164	67 610
Fonds reportés legs et libéralités Fondations abritées	39 819	13 931	25 693	28 057
TOTAL FONDS REPORTÉS ET LIBÉRALITÉS	116 617	41 907	62 857	95 667
Fonds reportés donations temporaires usufruit Fondation de France	50		12	38
Fonds reportés donations temporaires usufruit Fondations abritées	8 768	16 032	14 422	10 378
TOTAL FONDS REPORTÉS DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	8 818	16 032	14 434	10 416
TOTAL	125 435	57 939	77 291	106 083

4.6.1.10. Variation des fonds dédiés

En milliers d'euros	Clôture 2024	UTILISATIONS					Clôture 2025	
		REPORTS	Montant	Dont remboursements	TRANSFERTS	Dont GP	Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	588 319							
Programmes	153 948	60 037	72 033				141 952	
Fondations abritées	434 370	186 833	150 059		3 196		467 948	
TOTAL	588 319	246 869	222 092	0	3 196	0	609 900	0

4.6.1.11. Variation des provisions

En milliers d'euros	2024	Augmentations	Diminutions	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques et charges	185	952	109	1 028
Provisions retraite	372	186		558
TOTAL	557	1 138	109	1 586

Comptes annuels

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 30 novembre 2025 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 à 67 ans,
- taux d'actualisation : 3,9 % (versus 3,2% en 2024),
- taux de progression des salaires : 2 % (versus 3,5 % en 2024),
- taux de rotation des effectifs : 8,6 % (versus 11,1% en 2024),
- table de mortalité : INSEE 2019-2021.

4.6.2. NOTE EXPLICATIVE DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.6.2.1. Produits de tiers financeurs

En milliers d'euros	MONTANT
PRODUITS DES TIERS FINANCEURS	
Concours publics et subventions d'exploitation	1 704
Versement des fondateurs ou consommation des dotations comptables	78 560
Ressources liées à la Générosité du Public	291 373
Dons manuels	223 397
Legs, Donations, Assurances vie	67 959
Mécénat	17
Contributions financières	29 639
SOLDE DE LA RUBRIQUE	401 276

4.6.2.2. Détails legs, donations et assurances vie

En milliers d'euros	MONTANT
RUBRIQUE LEGS ET DONATIONS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	10 045
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	36 210
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	24 217
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 269
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	62 857
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23 830
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	902
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	41 907
SOLDE DE LA RUBRIQUE	67 959

4.6.2.3. Informations concours publics et subventions

En milliers d'euros			
Nature/Financeurs	Etat	Europe	Total rubrique
Concours public			
Subvention invest			
Subvention d'exploitation	1 704		1 704

4.6.2.4. Contributions volontaires en nature

En milliers d'euros	2025
Bénévolat	15 686
Prestations en nature	5 704
Mise à disposition de personnel	
Prestations de mécénat de compétence	5 704
Dons en nature	1 084
Diffusions médias	448
Autres	635
TOTAL	22 474

4.6.2.5. Apports associatifs versés

France Active a créé, en 2020, un programme « Relance solidaire » dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, afin de soutenir des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire de taille moyenne qui traversaient des difficultés liées à cette crise.

La Fondation de France a soutenu cette initiative de France Active à travers un contrat d'apport associatif avec droit de reprise pour un montant de 4 250 K€.

Compte tenu du risque inhérent à cette opération, la Fondation de France a déprécié la créance envers France Active à hauteur de 15%.

L'échéance de cette convention est fixée au 30 juin 2026.

5. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

<i>En milliers d'euros</i>		2025		2024	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RÉFÉRENCE ANNEXE	TOTAL	Dont GP	TOTAL	Dont GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		482 107	482 107	447 653	447 653
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, Legs et mécénat		291 373	291 373	313 405	313 405
Dons manuels		223 397	223 397	256 921	256 921
Legs, donations et assurance-vie		67 959	67 959	56 484	56 484
Mécénat		17	17		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		190 734	190 734	134 247	134 247
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		7 356		409	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie		7 081			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		275		409	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		1 704		285	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		32 926	32 926	31 514	31 514
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		222 092	222 092	202 810	202 810
TOTAL		746 185	737 125	682 671	681 977
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	5.2.2	452 986	443 926	371 887	343 019
1.1 Réalisées en France		391 891	382 832	328 202	299 334
Actions réalisées par l'organisme		30 259	30 259	28 174	28 174
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		361 632	352 572	300 028	299 334
1.2 Réalisées à l'étranger		61 095	61 095	43 685	43 685
Actions réalisées par l'organisme		1 312	1 312	1 103	5 298
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		59 783	59 783	42 582	42 582
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5.2.3	13 628	13 628	11 749	11 749
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		13 628	13 628	11 749	11 749
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		29 399	29 399	25 358	25 358
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		15 237	15 237	27 872	27 872
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES					
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		246 869	246 869	236 790	236 790
TOTAL		758 119	749 060	673 656	644 788
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-11 934	-11 934	9 015	9 015

<i>En milliers d'euros</i>		2025		2024	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	RÉFÉRENCE ANNEXE	TOTAL	Dont GP	TOTAL	Dont GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GP		22 474	22 474	22 058	22 058
Bénévolat		15 686	15 686	14 897	14 897
Prestations en nature		5 704	5 704	5 554	5 554
Dons en nature		1 084	1 084	1 607	1 607
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GP					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
TOTAL		22 474	22 474	22 058	22 058
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		21 720	21 720	21 003	21 003
Réalisées en France		21 643	21 643	20 684	20 684
Réalisées à l'étranger		78	78	318	318
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		454	454	799	799
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		299	299	256	256
TOTAL		22 474	22 474	22 058	22 058

Comptes annuels

5.1. Tableau de passage du CROD produits et charges

En milliers d'euros

COMPTES DE RÉSULTATS PAR NATURE	CROD						TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	CHARGES FINANCIÈRES INCLUS DANS LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			
Ventes de biens et services	9 225	3					9 228	
Produits de tiers financeurs	369 933		1 704				371 637	
Contributions financières	22 558	7 081					29 639	
Reprises sur provisions, dépréciations Exploit				28 253			28 253	
Utilisations des fonds dédiés					222 092		222 092	
Autres produits	648						648	
Produits financiers	79 743	272		4 673			84 687	4 518
Produits exceptionnels								
TOTAL	482 107	7 356	1 704	32 926	222 092		746 185	4 518

En milliers d'euros

COMPTES DE RÉSULTATS PAR NATURE	CROD						TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	INCLUS DANS LES AUTRES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	REPORT EN FONDS DÉDIÉS			
Autres achats et charges externes	14 877	9 296	15 089				39 262	24
Aides financières	421 415						421 415	
Impôt et taxes	148	445	503				1 096	
Salaires, traitements et charges sociales	13 417	3 878	5 991				23 286	
Dotations aux amortissements	911		7 297				8 209	
Dotations aux provisions et dépréciations				1 497			1 497	
Report en fonds dédiés					246 869		246 869	
Autres charges	2 218	10	516				2 744	77
Charges financières			2	13 740			13 742	4 495
Charges exceptionnelles								
TOTAL	452 986	13 628	29 399	15 237	246 869		758 119	4 595

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
<i>En milliers d'euros</i>					
Mises à disposition gratuites de biens	1 061	23			1 084
Prestations de services	5 704				5 704
Personnel bénévole	14 878	55	454	299	15 686
TOTAL	21 643	78	454	299	22 474

5.2. Annexe au crod

5.2.1. Principes de construction du CROD

En milliers d'euros

ORGANISATIONS	CROD						PROVISIONS	FONDS DÉDIÉS
	1 - MISSIONS SOCIALES		2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES		
Présidence					1			
Direction générale		323			75	739		
Direction juridique et administrative			2	490	230	362		
Direction financière	667	885	13	840	375	1 632		
Direction communication & info	1 004	1 107			1 008	210		
Direction système d'information					3 655	1 878		
Direction ressources humaines					3 505	1 169	899	
Dir. Marketing développement	2 350	1 710	6 898	2 518				
Direction action philanthropique	109 880	7 885						
Sections structures			76		6 248		6 685	
Section libéralités			1 802	29			60	
Section programmes	-7		70				60 037	
Fondations abritées	313 941	1 506	887		8 311		7 592	
Activités relais	11 733		4				2 912	
TOTAL	439 569	13 417	9 750	3 878	23 408	5 991	15 237	246 869
		452 986		13 628		29 399	15 237	246 869

Les charges internes de la Fondations de Frances sont réparties dans les différentes rubriques du CROD en tenant compte de la mission de chaque direction ou département, conformément aux clés de répartition arrêtées par le Conseil d'administration du 13 décembre 2017. Les clés de répartition de répartition sont les suivantes :

	Métiers : Programmes d'actions FDF & activités des FA	Frais de structure & support
	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des ressources - Traiter les ressources - Gérer les actifs - Mettre en œuvre des programmes de distribution des fonds - Accompagner le fonctionnement des fonds individualisés - Communiquer 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer - Acheter - Gérer la comptabilité - Assurer le support juridique - Gérer le capital humain - Fournir l'environnement de travail - Fournir le système d'information
Mission sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'action philanthropique - Direction du développement / Développement de la philanthropie - Direction Financière / Service Finance Trésorerie - Direction de la Communication / Activités non institutionnelles 	
Frais de recherche de fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du développement / hors Développement de la philanthropie - Direction Juridique / Département Libéralités - Direction Financière / Département Immobilier 	
Frais de fonctionnement		<ul style="list-style-type: none"> - Présidence & Direction Générale - Direction de la Communication / Activités institutionnelles - Direction Financière - Département Comptabilité - Direction Financière - Département Contrôle de gestion - Direction Juridique / Service juridique - Direction des systèmes d'information - Service des Ressources Humaines - Service Environnement de travail (service moyens généraux)

5.2.2. Missions sociales

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
Prix, bourses, subventions	421 415	342 610
Mise en œuvre	18 154	15 802
Frais de personnel	13 417	13 475
TOTAL	452 986	371 887

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	313 297	255 352
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	2 150	2 570
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	11 733	9 686
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors Urgences)	96 487	82 910
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes Urgences	29 320	21 370
TOTAL	452 986	371 887

5.2.3. Frais d'appel à la générosité du public

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
NATURE		
Frais de traitement des dons	1 096	1 551
Frais de recherche de ressources	9 815	8 112
Gestion temporaire des libéralités	2 717	2 086
TOTAL RUBRIQUE	13 628	11 749

6. COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES

6.1. CER global

En milliers d'euros	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	443 926	371 193	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	482 107	447 653
1.1 Réalisées en France	382 832	327 508	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	30 259		1.2 Dons, legs et mécénat	291 373	313 405
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	352 572	327 508	Dons manuels	223 397	256 921
1.2 Réalisées à l'étranger	61 095	43 685	Legs, donation et assurance-vie	67 959	56 484
Actions réalisées par l'organisme	1 312		Mécénat	17	
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	59 783	43 685	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	190 734	134 247
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 628	11 749			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 628	11 749			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 399	25 358			
TOTAL DES EMPLOIS	486 953	408 300	TOTAL DES RESSOURCES	482 107	447 653
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	15 237	27 872	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	32 926	31 514
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	246 869	236 790	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	222 092	202 810
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		9 015	EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	11 934	
TOTAL	749 060	681 977	TOTAL	749 060	681 977
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	96 974	91 101
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-11 934	9 015
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la GP	9 571	-6 604
			ÉCRITURES CHANGEMENT DE MÉTHODE	-1 212	3 462
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	93 398	96 974

Contributions volontaires en nature :

En milliers d'euros	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 721	21 003	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GP	22 474	22 058
Réalisées en France	21 643	20 684	Bénévolat	15 686	14 897
Réalisées à l'étranger	78	318	Prestations en nature	5 704	5 554
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	454	799	Dons en nature	1 084	1 607
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT*	299	256			
TOTAL	22 474	22 058	TOTAL	22 474	22 058

6.2. Opérations d'urgences

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgences dont le solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice est supérieur à 500 K€ sont les suivants :

6.2.1. Opération « Solidarité Ukraine »

En milliers d'euros	2025	2024
Ressources collectées auprès du public	1 782	1 244
Autres fonds privés	78	2
Subventions des collectivités territoriales		
Produits financiers	105	149
Reprise fonds dédiés	3 645	4 531
TOTAL DES RESSOURCES	5 610	5 926
Mission sociale	1 509	2 190
Frais de traitement des dons	30	20
Frais d'information des donateurs	26	9
Frais de fonctionnement	38	62
TOTAL DES EMPLOIS	1 603	2 281
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	4 007	3 645

6.2.2. Opération « Solidarité Maroc »

En milliers d'euros	2025	2024
Ressources collectées auprès du public	155	557
Autres fonds privés	37	2
Subventions des collectivités territoriales	15	38
Produits financiers	159	251
Reprise fonds dédiés	6 780	6 870
TOTAL DES RESSOURCES	7 146	7 718
Mission sociale	5 592	895
Frais de traitement des dons	1	1
Frais d'information des donateurs	3	17
Frais de fonctionnement	165	25
TOTAL DES EMPLOIS	5 761	938
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	1 385	6 780

6.2.3. Opération « Solidarité Turquie et Syrie »

En milliers d'euros	2025	2024
Ressources collectées auprès du public	30	32
Autres fonds privés		
Subventions des collectivités territoriales		14
Produits financiers	80	202
Reprise fonds dédiés	3 707	7 097
TOTAL DES RESSOURCES	3 817	7 345
Mission sociale	1 938	3 522
Frais de traitement des dons	1	1
Frais d'information des donateurs		14
Frais de fonctionnement	60	101
TOTAL DES EMPLOIS	1 999	3 638
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	1 818	3 707

6.2.4. Opération « Solidarité Mayotte »

En milliers d'euros	2025	2024
Ressources collectées auprès du public	2 778	39 618
Autres fonds privés	647	251
Subventions des collectivités territoriales	1 403	104
Produits financiers	896	29
Reprise fonds dédiés	37 702	
TOTAL DES RESSOURCES	43 426	40 002
Mission sociale	19 997	980
Frais de traitement des dons	60	1 290
Frais d'information des donateurs		
Frais de fonctionnement	569	30
TOTAL DES EMPLOIS	20 626	2 300
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	22 800	37 702

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Évolution du nombre de fondations abritées

EN UNITÉ	2024	CRÉATIONS	CLÔTURES	2025
Fondations abritées	982	39	47	974

7.2. Engagements hors bilan

En milliers d'euros

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2025	RAPPEL 2024
Dévolution			2 364		2 932

7.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 224 K€ (versus 257 K€ en 2024), soit :

- 206 K€ au titre du contrôle légal ;
- 18 K€ au titre des autres services que la certification des comptes.

7.4. Structures liées

7.4.1. Association de gestion du Domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

En milliers d'euros	2025	2024
Fonds associatifs		211
Total bilan	Comptes non disponibles	140
Total ressources		225
Dont subvention Fondation de France		200
RÉSULTAT NET		-120

7.4.2. SA Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique et un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École de la Nature de Branféré).

En milliers d'euros	2025	2024
Fonds associatifs		4 833
Total bilan	Comptes non disponibles	5 752
Total ressources		8 359
Dont subvention Fondation de France		
RÉSULTAT NET		52

Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936K€.

7.4.3. Fondation délégation de la Fondation de France en Espagne

La *Delegacion* est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et l'art citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

En milliers d'euros	2025	2024
Fonds associatifs		90
Total bilan	Comptes non disponibles	14 948
Total ressources		8 638
Dont subvention Fondation de France		8 633
RÉSULTAT NET		-134

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation de France

Siège social : 40, avenue Hoche
75008 Paris

Au conseil d'administration de la Fondation de France,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 exposées au paragraphe « 4.4. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des

comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 5.2 « Annexe au CROD » de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA
Levallois-Perret, le 31 mars 2026

Jérôme Eustache

Jérôme Eustache
Associé

Gestion Financière

La Charte de gestion financière	32
Le Comité financier	32
Actifs gérés	32
Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental	35
L'évolution des marchés	35
Caractéristiques des quatre fonds de gestion collective	36
La gestion des risques	38

Gestion financière

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un Comité financier, privilégie le principe de la délégation à des Sociétés de Gestion de Portefeuilles, via des mandats ou des OPC (Organismes de Placements Collectifs).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France, mais aussi à ceux des fondations abritées, dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- en termes de montant et de fréquence d'intervention ;
- en termes d'horizon de placement.

LA CHARTE DE GESTION FINANCIÈRE

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

LE COMITÉ FINANCIER

Rôle et composition

Le Comité Financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France, avec pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme tout en dégageant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, des avis ou des recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Le Comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers ainsi que du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il définit les objectifs de gestion en matière de rentabilité et de limites de risque, notamment :

- l'allocation stratégique des actifs et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, produits bancaires, immobilier) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il veille ensuite à la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le Comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Il est composé de six à douze personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le Trésorier. Il s'est réuni à six reprises en 2025.

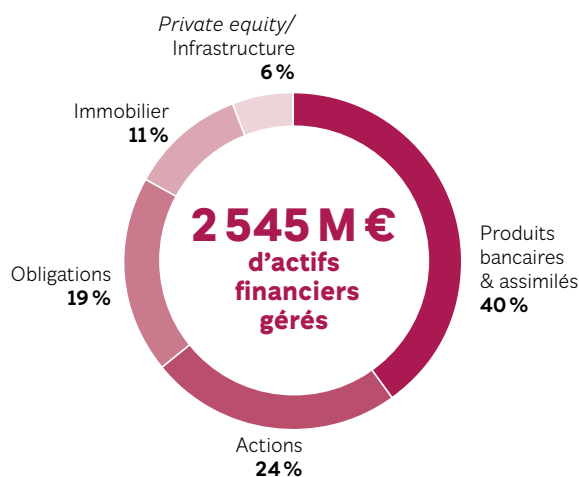
ACTIFS GÉRÉS

2 545 M € d'actifs financiers gérés

Les actifs financiers sont majoritairement composés de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et des réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

La quasi-intégralité des placements est répartie entre produits bancaires, actions, obligations, immobilier et titres non cotés, essentiellement issus des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente adoptée par la Fondation de France en matière de placements financiers.

Au 31 décembre 2025, l'allocation d'actifs est composée comme suit :



Allocation stratégique

L'allocation stratégique de la Fondation de France a été définie par le Comité financier au 4^e trimestre 2022. Elle vise à établir un cadre de décision formalisé permettant de formuler des propositions d'investissement adaptées.

Pour y parvenir, il convient de distinguer les deux modes de gestion définis dans la Charte de gestion financière : d'une part, la « gestion collective » (1 462 M €) pour laquelle le Comité financier arbitre directement les allocations, et, d'autre part, les « gestions individualisées » (1 083 M €) sur lesquelles le Comité financier exerce un rôle de supervision.

Les travaux menés pour définir l'allocation stratégique ont porté sur la part des « actifs en gestion collective » et ont conduit à l'allocation stratégique suivante :

	Immobilier	Actions	Private equity	Obligations	Cash et assimilé
Allocation stratégique	20 %	25 %	5 %	25 %	25 %
Allocation stratégique LT (hors 20 % de cash)	25 %	31 %	6 %	31 %	5 %

Les fourchettes d'allocation tactique sont fixées à +/- 5 % des poids de l'allocation stratégique, à l'exception du *private equity*, dont le poids de 5 % doit être considéré comme un maximum.

L'allocation stratégique hors cash et assimilés correspond à l'allocation stratégique excluant les actifs immédiatement mobilisables pour répondre aux besoins de fonctionnement de la Fondation de France. Elle représente donc les pondérations de l'allocation stratégique de long terme.

Modes de gestion

Les actifs financiers sont gérés :

- de façon collective, au moyen de quatre fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées :

France B	France D	France I	France 2i
25 % obligations 75 % monétaire + 2,84 %	31 % monétaire + 10,35 %	100 % immobilier + 2,31 %	100 % impact social & environnemental TVPI : 1,01x

- ou au travers de gestions particulières, via un établissement financier ou des supports de placements spécifiquement sélectionnés pour certaines fondations abritées. Cette modalité de gestion est ouverte aux fondations abritées sous certaines conditions liées aux charges spécifiques attachées à la libéralité ou à l'importance des actifs financiers gérés. Au 31 décembre 2025, la Fondation de France comptait 47 fondations abritées à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs.

Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Les fondations abritées dont les fonds sont investis dans le cadre de la gestion collective se voient attribuer chaque année une part significative de l'éventuelle revalorisation de leurs investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués au cours de 5 dernières années :

	2021	2022	2023	2024	2025
France B	2,00 %	0,50 %	3,30 %	3,00 %	2,50 %
France D	6,50 %	2,00 %	3,30 %	4,50 %	5,50 %
France I	2,32 €/action	2,60 €/action	2,88 €/action	3,05 €/action	3,13 €/action

Rémunération de la trésorerie des fondations abritées à dotation

Compte tenu, d'une part, de la position d'allocation d'actifs tactiques prudente adoptée par le Comité financier et, d'autre part, des taux de rémunération des produits bancaires, il a été décidé, sur proposition du Comité financier, de rémunérer, depuis le 2^e semestre 2022, le compte courant entre la Fondation de France et ses fondations abritées. Le taux de rémunération a été fixé au niveau du taux moyen obtenu par la Fondation de France pour la gestion de la trésorerie globale, soit un taux de 2,90 %.

Les intérêts ainsi distribués aux fondations abritées se sont élevés à 14,5 M €.

Année 2025

Croissance mondiale : résilience sous contraintes, mais ralentissement structurel

L'année 2025 aura été marquée par une résilience relative de la croissance mondiale, dans un environnement pourtant dominé par des chocs politiques, commerciaux et géopolitiques d'ampleur inhabituelle. Après une croissance de + 3,3 % en 2024, les grandes institutions internationales (FMI, OCDE) ont progressivement ajusté leurs prévisions pour 2025 dans une fourchette comprise entre + 3,0 % et + 3,2 %, reflétant à la fois la solidité de certains moteurs économiques et l'impact négatif croissant du protectionnisme.

Derrière cette stabilité apparente se cachent toutefois de fortes divergences régionales :

- Les États-Unis ont connu une trajectoire heurtée : après une activité encore robuste début 2025, l'économie a temporairement fléchi sous l'effet de la guerre commerciale et du "front-loading" des importations, avant de retrouver un rythme soutenu au second semestre grâce à la consommation, à l'investissement en infrastructures numériques et à un expansionnisme budgétaire marqué. La croissance américaine pour 2025 est finalement estimée entre + 1,8 % et + 1,9 %, inférieure à son potentiel récent mais supérieure aux anticipations du printemps ;

- La zone euro a affiché une croissance plus modérée, proche de + 1%, freinée par les faiblesses persistantes de l'Allemagne et, dans une moindre mesure, de la France. Cette dynamique a néanmoins été partiellement compensée par la bonne tenue de l'Espagne, par les effets du plan NextGenerationEU et par un soutien monétaire plus précoce de la BCE. Un léger rattrapage vis-à-vis des États-Unis a été observé au premier semestre, avant un essoufflement progressif ;
- Les économies émergentes, et en particulier l'Asie, sont restées les principaux moteurs de la croissance mondiale. La Chine a résisté malgré un net ralentissement de son secteur immobilier et de sa demande intérieure en fin d'année, grâce à une politique de relance ciblée, à une réorientation de ses exportations et à une croissance toujours proche de + 5%. L'Inde a confirmé son statut de moteur structurel avec une croissance comprise entre 6% et 7%.

À moyen terme, les institutions internationales convergent vers le diagnostic d'un ralentissement structurel de la croissance mondiale, lié à la fragmentation commerciale, au vieillissement démographique, aux tensions sur le marché du travail et à la montée des contraintes budgétaires.

Inflation : désinflation incomplète et nouveau régime de prix

Après le choc inflationniste de 2022-2023, l'année 2025 confirme une désinflation progressive mais inachevée. Si l'inflation globale recule dans la plupart des grandes économies, elle demeure supérieure aux standards observés entre 2000 et 2020, traduisant l'émergence d'un nouveau régime de prix.

Plusieurs facteurs expliquent cette persistance :

- La résistance de l'inflation des services, alimentée par des coûts salariaux encore élevés et des tensions sur le marché du travail ;
- L'impact inflationniste du protectionnisme, les droits de douane américains – atteignant en moyenne près de 20%, un niveau inédit depuis les années 1930 – renchérissant le coût des biens échangés ;
- La volatilité des prix de l'énergie et de l'alimentation, accentuée par les tensions géopolitiques.
- En zone euro, l'inflation est progressivement revenue vers 2%, permettant à la BCE de considérer que la convergence vers sa cible était en bonne voie. Aux États-Unis, en revanche, l'inflation est restée plus proche de 3%, constituant un frein à un assouplissement monétaire trop rapide.

Au niveau mondial, le FMI anticipe une inflation voisine de 4% en 2025, avec un reflux graduel vers 3,6% en 2026, mais souligne des risques asymétriques, notamment liés à la politique commerciale et aux déséquilibres budgétaires.

Politiques monétaires : désynchronisation marquée des banques centrales

L'année 2025 a été caractérisée par une désynchronisation croissante des politiques monétaires entre les grandes banques centrales. La Banque centrale européenne a engagé dès le début de l'année un cycle d'assouplissement, abaissant progressivement son taux de dépôt jusqu'à 2%, avant d'adopter une posture

attendiste à partir de l'été. Ce mouvement s'explique par une inflation mieux maîtrisée et par la faiblesse persistante de la croissance dans le cœur industriel européen.

La Réserve fédérale américaine, confrontée à une inflation plus résistante et aux incertitudes liées aux droits de douane, a longtemps maintenu une attitude prudente. Après plusieurs mois de statu quo, elle a toutefois amorcé un cycle de baisse de taux à partir de l'automne, ramenant les *Fed Funds* dans une fourchette de 3,50% - 3,75% en décembre, tout en insistant sur sa dépendance aux données et sans donner d'indication quant aux futurs mouvements.

Cette divergence de trajectoires a pesé sur la parité euro-dollar, sur les flux de capitaux et sur la hiérarchie des performances boursières entre zones géographiques.

Politique commerciale et géopolitique : un choc durable d'incertitude

L'événement structurant de 2025 reste la guerre commerciale déclenchée par les États-Unis au printemps, avec l'instauration de droits de douane généralisés et différenciés selon les partenaires. Malgré plusieurs reports, exemptions et accords bilatéraux partiels, le niveau moyen des barrières commerciales est resté historiquement élevé.

Ce choc a eu plusieurs conséquences majeures :

- Un effet de "frontloading" massif sur les échanges et la production industrielle, gonflant artificiellement l'activité au premier semestre (en Irlande par exemple) ;
- Une dégradation de la visibilité pour les entreprises, pesant sur l'investissement à moyen terme ;
- Une contribution inflationniste persistante, compliquant la tâche des banques centrales.

Parallèlement, l'environnement géopolitique est resté tendu (Ukraine, Proche-Orient, mer de Chine), alimentant la volatilité des marchés et soutenant la demande d'actifs refuges.

Dettes publiques et contraintes budgétaires : un risque de long terme

Enfin, 2025 a confirmé l'aggravation des déséquilibres budgétaires mondiaux. La dette publique mondiale atteint désormais près de 95% du PIB, avec des hausses marquées aux États-Unis, en Chine et dans plusieurs pays européens, dont la France. Cette dynamique limite les marges de manœuvre futures des politiques économiques et constitue un facteur de vulnérabilité structurelle.

En conclusion, l'année 2025 apparaît comme une année de transition vers un environnement économique plus fragmenté, caractérisé par une croissance plus faible, une inflation persistante et une incertitude politique accrue. Si l'économie mondiale a fait preuve de résilience à court terme, les risques à moyen et long terme – protectionnisme, dette, tensions géopolitiques – demeurent élevés et justifient une approche d'investissement plus sélective et prudente.

REVENUS FINANCIERS NETS POSITIF DE 82 M €

Synthèse des revenus de placements financiers

En milliers d'euros	2025	2024
PORTEFEUILLE MOYEN	2 566 311	2 384 058
Revenus financiers liés aux distributions	64 185	66 098
Plus ou moins-values de cession	13 266	-3 469
Revenus bruts	77 451	62 628
Taux de rentabilité brut	3,0 %	2,6 %
Variation des provisions	-9 176	5 427
Variation de l'écart de réévaluation	14 157	32 632
Revenus nets	82 432	100 687
Taux de rentabilité net	3,2 %	4,2 %

Les revenus nets de l'année 2025 ont été marqués principalement par :

- une baisse des taux court terme ;
- une hausse des marchés actions ;
- une stagnation de la valorisation du fonds collectif immobilier France I.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Investissement socialement responsable

La Charte de gestion financière de la Fondation de France comporte une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « *la Fondation de France privilégie les placements cohérents avec sa mission d'intérêt général en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)* ».

À fin décembre 2025, l'analyse extra-financière de la part des actifs financiers placés en gestion collective (1 462 M €) fait ressortir les éléments suivants :

- Les fonds France B, D, I et 2i intègrent des critères extra-financiers, soit 841 M €. Ces fonds ont une classification SFR article 8 (OPC promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales) ;
- Le solde des actifs, composé de produits bancaires (comptes à terme et comptes sur livret), n'entre pas dans le périmètre de cette analyse, soit 611 M €.

Par ailleurs, certaines fondations abritées disposant d'une gestion individualisée de leurs actifs financiers intègrent également des critères extra-financiers dans leur processus d'investissement. C'est notamment le cas de la Fondation Daniel et Nina Carasso, qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles, et en réalisant des investissements à impact social et environnemental.

Investissement à impact social et environnemental

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier équitable.

Cette catégorie comprend l'investissement durable, qui consiste à financer des projets ou des entreprises intervenant dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, tels que l'agriculture durable, les énergies renouvelables, la microfinance et les services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés par la Fondation de France dans le cadre de cette stratégie :

Investissements à impact social ¹	Montant engagé	Montant valorisé	Nombre d'investissements
2025	158 M €	117 M €	17
2024 pour rappel	150 M €	114 M €	24

L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Marchés actions – Des performances élevées (hors effets de change)

En 2025, les actions internationales ont progressé de + 21,1 % en dollars et de + 6,8 % en euro, compte tenu de l'affaiblissement de près de - 12 % du dollar contre euro. En dollars, les marchés émergents affichent la plus forte hausse de 2025 avec un gain de + 33,6 %. L'indice Nikkei produit une performance de + 26,2 % (en yens), suivi par les actions de la zone euro (+ 24,4 %) puis du S&P 500 (+ 16,4 %).

En France, l'indice CAC 40 produit une performance de + 10,4 % seulement compte tenu du contexte économique et politique national.

Sur le plan sectoriel, en zone euro, les valeurs financières ont réalisé la meilleure performance 2025 avec un gain de + 58,8 %, devant les *utilities* (+ 39,9 %) et les valeurs industrielles (+ 30,4 %). La performance la plus faible a été celle des valeurs de consommation cyclique, qui n'ont progressé que de + 1,4 %.

1. France 2i ; FDNC Sustainable Food Systems ; Aqua Spark ; Schneider Energie SICAV Solidaire ; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe ; Ecofi Contrat Solidaire ; Finance et solidarité d'Amundi ; Unigestion Ethos Environmental Sustainability ; Demeter Infra 4 ; Capenergie 3 ; Alter Equity ; Alter Equity II ; Hémisphère ; Regenero Impact Fund ; Land Degradation Neutrality ; Famae impact ; Educ'Arte ; Miimosa ; Suma Capital ; Citizen CIS, Créas, Fasi.

Marchés de taux – Poursuite de la pentification

Les taux français à 10 ans ont terminé l'année à 3,56 % contre 3,20 % au 31/12/2024 tandis que les taux à 2 ans sont restés stables à 2,26 % fin décembre contre 2,28 % un an plus tôt.

Aux États-Unis, la pentification s'est accompagnée d'une baisse des rendements à 2,5 et 10 ans. Sur ces échéances, les rendements atteignent 3,47 %, 3,71 % et 4,15 % respectivement au 31/12/2025 contre 4,25 %, 4,39 % et 4,58 % un an plus tôt.

En termes de performances, les indices d'emprunts d'États affichent en 2025 une performance légèrement positive en zone euro (+ 0,8 %) grâce au portage, avec une surperformance des maturités courtes sur les maturités longues (- 6,2 % en 2025 pour l'indice EuroMTS > 15 ans), tandis que les indices d'obligations d'entreprises gagnent + 3 % dans la catégorie Investment Grade et + 5,2 % pour le haut rendement grâce au resserrement des spreads de crédit. Aux États-Unis, les indices équivalents progressent respectivement de + 7,8 % et + 8,5 %.

Change et matières premières

Les métaux précieux ont atteint des sommets historiques, reflétant la recherche de protection face aux risques géopolitiques, à l'endettement public et à l'érosion de la confiance institutionnelle. La hausse des cours sur 2025 atteint + 64,4 % pour l'or et + 146,8 % pour l'argent.

Le cuivre a progressé de + 41,7 %, porté par la demande structurelle liée à la transition énergétique et aux besoins industriels.

À l'inverse, le pétrole a reculé de - 20 %, entre perspectives d'offre abondante – relèvement des quotas de production de l'OPEP+ depuis le mois d'avril – et ralentissement de la demande mondiale.

Les cours du blé ont baissé (- 8 % YTD), reflétant un marché agricole relativement équilibré malgré la persistance de tensions climatiques et géopolitiques.

CARACTÉRISTIQUES DES QUATRE FONDS DE GESTION COLLECTIVE

France B

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français						
Date de lancement	24 septembre 2004						
1 ^{ère} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2025	140,53 €						
Gestionnaires	Axa IM (depuis le 28/07/2023)						
Nombre de parts	2 216 176						
Nombre de porteurs	235						
Encours au 31/12/2025	311 484 K€						
Frais de gestion maximum	0,50 %						
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution						
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services						
Performance	1 an : + 2,84 %						
	3 ans, annualisée : + 3,67 %						
	5 ans, annualisée : + 2,40 %						
Echelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

Ce fonds est destiné aux fondations souhaitant investir de façon prudente et dont l'horizon de placement est d'au moins 3 ans. L'objectif de gestion consiste à maximiser le taux de rendement actuariel à l'achat de l'actif net du portefeuille tout en s'attachant à chercher à préserver le capital investi. Il est géré selon une approche fondamentale, associée à une gestion efficiente du risque et à une forte contribution des équipes de recherche. Il a vocation à être investi en obligations senior financières et d'entreprises de maturité 3 à 5 ans portées jusqu'à leur échéance. Le portefeuille, libellé en euro, se compose de plus de 50 émetteurs de notation initiale minimale BBB, dont le siège social est situé dans la zone euro avec un minimum de 60 % ayant leur siège social en France.

Au 31 décembre 2025, le fonds est investi à hauteur de 43 % en obligation et à hauteur de 57 % en OPCVM monétaires.

En 2025, le fonds a enregistré une performance de + 2,84 % contre + 2,19 % pour l'Ester (+ 0,65 %), après + 4,30 % en 2024. Cette performance s'explique par la baisse progressive des conditions de rémunération sur le marché monétaire, en partie compensée par l'augmentation de l'exposition obligataire du fonds à hauteur de près de 43 % fin décembre.

Le taux de rendement à l'achat moyen des obligations en portefeuille s'établit à 3,43 % et le gérant poursuit sa recherche d'opportunités d'investissement au-delà de 3,20 % sur des maturités inférieures à cinq ans.

Au sein de la poche obligataire, les obligations souveraines représentent un peu plus de 1 %, les titres émis par des entreprises industrielles et commerciales représentent 52 % (Edenred, Kering, Sandoz...) et celles émises par des banques et sociétés financières 47 %. La notation moyenne de ces obligations est stable à BBB+.

France D

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français						
Date de lancement	4 décembre 2008						
1 ^{ère} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2025	185,60 €						
Gestionnaires	Rothschild & Co AM / Edmond de Rothschild AM (depuis le 18/09/2023)						
Nombre de parts	1 029 875						
Nombre de porteurs	74						
Encours au 31/12/2025	191 052 k€						
Frais de gestion maximum	0,24 %						
Affectation des résultats	Capitalisation et redistribution						
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services						
Performance	1 an : + 10,35 % 3 ans, annualisée : + 10,35 % 5 ans, annualisée : + 5,95 %						
Echelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

Fonds actions à faible turnover, investi sur des valeurs Européennes (70 %) et Nord-Américaines (30%) de grande capitalisation, présentant la capacité de s'adapter et de tirer parti de l'environnement macroéconomique sur le long terme.

Il est géré selon une approche fondamentale et « *bottom-up* » avec une forte prise en compte des facteurs ESG.

Le fonds est structuré en deux portefeuilles, gérés à parts égales entre Rothschild & Co Asset Management et Edmond de Rothschild Asset Management. Il peut comporter jusqu'à 30 % de risque de change.

Chaque portefeuille est géré selon la méthodologie propre à chaque société de gestion, conduisant à la construction de portefeuilles relativement concentrés, composés de valeurs de qualité offrant un avantage compétitif durable et un modèle économique leur permettant de traverser les cycles.

Le fonds France D a enregistré une performance de + 10,35 % en 2025. Il bénéficie d'une volatilité limitée (9 % sur un an), reflétant son allocation 74 % actions/26 % taux.

En 2025, la performance du fonds a été principalement portée par le compartiment France Actions D1 (Rothschild & Co) (+ 19,5 %) surperformant largement le compartiment D2 géré par EDRAM (+ 8,75 %).

Les deux compartiments sont investis à près de 98% en actions, mais les choix sectoriels et de valeurs expliquent les écarts de performances entre les deux fonds :

- Le fonds D1 est structuré en trois thématiques : valeurs de rendement, valeurs décotées, valeurs de croissance. Ce dernier segment, composé principalement d'actions américaines, a tiré la performance du portefeuille en 2025. Par ailleurs, la très forte pondération des valeurs bancaires (27 % dans D1 contre 17 % dans D2) explique une grande partie de la surperformance du compartiment ;

- Le fonds D2 reste, pour sa part, pénalisé à court terme par son biais « qualité » qui l'expose à des sociétés présentant des niveaux de valorisation relativement élevés, donc sensibles au niveau des taux d'intérêt. Globalement, son positionnement défensif (1/3 du portefeuille) a été préjudiciable en matière de performances. Son orientation vise à rester à l'écart des valeurs « *à la mode* », à privilégier les valeurs industrielles européennes et celles présentant une dépendance faible vis-à-vis de la demande finale

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un horizon de placement d'au moins 6 ans.

France I

Forme juridique	SPPICAV (Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable)						
Date de lancement	24 avril 2017						
1 ^{ère} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2025	97,77 €						
Gestionnaires	BNP Paribas REIM						
Nombre de parts	2 641 694						
Nombre de porteurs	11						
Encours au 31/12/2025	258 280 K €						
Frais de gestion maximum	0,80 %						
Affectation des résultats	Distribution						
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services						
Performance	1 an : + 2,31 % 3 ans, annualisée : - 1,04 % 5 ans, annualisée : + 1,27 %						
Echelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier indirect, principalement en Europe et sur les différents segments de l'immobilier. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerce, logistique, résidences seniors...). Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

France 2i

Forme juridique	SLP (société de Libre Partenariat)						
Date de lancement	22 mai 2019						
1 ^{ère} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2025	80,53 €						
Gestionnaires	RAISE Conseil						
Nombre de parts	1 000 000						
Nombre de porteurs	56						
Encours au 31/12/2025	80 532 K €						
Frais de gestion maximum	1,70 % HT						
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution						
Dépositaire - Valorisateur	Société Générale						
Multiple de valorisation	1TVPI 2025 : 1,01						
	TVPI 2024 : 1,13						
	TVPI 2023 : 1,09						
	TVPI 2022 : 1,03						
	TVPI 2021 : 0,93						
Échelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

France 2i vise à investir dans des entreprises non cotées générant un fort impact positif et des rendements équitables. France 2i privilégie les entreprises susceptibles de provoquer un changement systémique dans nos modes de vie, de production et de consommation, en les accompagnant dans la durée en actionnaire minoritaire actif.

Ce fonds est destiné aux fondateurs ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

LA GESTION DES RISQUES

La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- La conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;
- La gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnues ;
- La trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Chaque mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- La structure des placements ;
- La répartition par classe d'actifs ;
- La répartition géographique ;
- L'analyse extra-financière du portefeuille ;
- Les indicateurs de performances et de risques des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

- Vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- Analyser son risque de contreparties bancaires et assurancielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- Réaliser des « stress test » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :




- Conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- Sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- Suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances..) ;
- Réalisation de documents *ad-hoc* et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra-financière consolidée, ...).

Les fondations régionales



Fondation de France

Siège social
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org

Suivez-nous sur   



La Fondation de France bénéficie du label IDEAS, qui atteste le respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et efficacité de l'action.

Conception et réalisation : **CONFLUENCE**
Textes : Fondation de France

**Fondation
de
France**

**La Fondation
de toutes les causes**

Fondation de France Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

Fondation de France Grand-Ouest

5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

Fondation de France Sud-Ouest

29 rue Esprit-des-Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

Fondation de France Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

Fondation de France Centre-Est

19 rue de l'Arbre-Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

Fondation de France Grand-Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

Fondation de France Nord

Mitwit Grand Place
68 rue Saint-Etienne
59 000 Lille
03 20 11 80 90
nord@fdf.org